



Fédération des syndicats de travailleurs du rail
17 boulevard de la libération - 93200 - Saint Denis
Tel 01 42 43 35 75 - Fax 01 42 43 36 67
federation-sudrail@wanadoo.fr
www.sudrail.fr



La direction s'attaque à nos Facilités de Circulation

Ils veulent nous faire payer encore plus !

Elle travaille depuis plusieurs mois à un « recadrage » du tarif des réservations pour les cheminot-e-s : **vers un prix moyen de 5 à 6 euros**. Ensuite, elle veut indexer ce prix sur l'inflation...

La direction évoque aussi le fait qu'il pourrait y avoir un contingentement impératif du nombre de porteurs/ses de Facilités de Circulation par train.

La menace d'une « fiscalisation » des F.C. pèse toujours et se précise.

L'ACOSS (URSSAF) veut taxer les F.C. :
→ Pour les cheminot-e-s en activité, les ayants-droits et les retraité-e-s,
→ Selon l'utilisation réelle qui devra être mesurée.
→ En se basant sur la différence entre les facilités accordées et le « prix public le plus bas ».

Pour mesurer l'utilisation, le PASS Carmillon tombe à pic !

La fiscalisation des FC, serait une baisse de notre pouvoir d'achat.

Les Facilités de Circulation compensent en partie nos faibles salaires et permettent à la SNCF d'organiser la mobilité géographique des cheminot-e-s.

On nous dit qu'il faut bien faire rentrer les cotisations sociales à l'URSSAF. Mais ce sont les mêmes qui organisent la baisse des rentrées de cotisations : tous les ans les entreprises bénéficient de 20 à 25 milliards d'allègement de cotisations sociales, et plus encore avec les pseudo-plans « anti-crise ». Les mesures comme l'intéressement ne sont pas soumises à cotisations sociales... Autant d'argent en moins dans les caisses de l'URSSAF ! **La seule mesure qui serait bonne pour la sécurité sociale et le pouvoir d'achat des cheminots : c'est une augmentation générale des salaires de 300€ !**

Les FC permettent à chaque cheminot-e de bénéficier du résultat de son travail.

C'est une mesure d'égalité, qui profite à tous les cheminot-e-s ! C'est aussi pour cela que SUD-Rail demande que tous les travailleurs/ses du rail y aient droit (cheminot-e-s mais aussi salarié-e-s des filiales SNCF, entreprises sous-traitantes, CE et CCE SNCF, ..)

Retraite, réglementation du travail, maintenant les Facilités de Circulation : nous avons besoin de syndicats qui refusent de brader nos acquis !

LES FEDERATIONS SYNDICALES DES CHEMINOTS

CGT – CFDT – FO – SUD Rail – UNSA – CFE/CGC – FGAAC

Paris, le 04 Mars 2009
Monsieur François NOGUE
Directeur des Ressources Humaines
34 rue du Commandant Mouchotte
75699 PARIS CEDEX 14

Monsieur le Directeur,

Le 26 janvier dernier, 7 fédérations syndicales de cheminots s'adressaient à la Direction de l'entreprise afin d'exiger la tenue d'une table ronde « Facilités de Circulation ». Le 12 février 2009, vous nous adressiez par courrier une fin de non recevoir au motif que vous étiez « en attente des précisions de l'ACOSS pour évaluer l'éventuel impact d'un contrôle URSSAF en matière de facilités de circulation ».

Le 18 février 2009, dans le cadre d'une demande de concertation immédiate sur ce sujet, la Direction annonçait vouloir passer « le coût moyen cheminot » pour les facilités de circulation de 3 euros à 6 euros à moyen terme.

Alors que les cheminots exigent de nouveaux droits, cette attitude provocatrice est inadmissible et ne relève pas d'un dialogue social sérieux et responsable.

Nous vous rappelons, une nouvelle fois, nos revendications, à savoir :

- ➔ Un accès gratuit à tous les trains pour les cheminots actifs, retraités, leur famille, ainsi que pour le personnel contractuel et les salariés des CE/CCE. Ce point soulève notamment la question :
 - du nombre de dispenses de supplément attribué annuellement ;
 - d'un élargissement de ces dispenses aux retraités, aux affiliés, au personnel contractuel et salarié CE/CCE ;
 - des conditions d'accès aux trains internationaux ;
 - des conditions d'accès à certaines dessertes TER assurées par autocar sur décision des Conseils Régionaux.
- ➔ Une extension des droits pour l'accès à la 1ère classe ;
- ➔ Une meilleure prise en compte des différentes situations familiales (PACS, vie maritale, divorce,...)

Les Fédérations Syndicales CGT, CFDT, FO, SUD-Rail, UNSA, CFE-CGC et FGAAC réitèrent donc par ce courrier (et au-delà des bilatérales engagées) leur exigence d'une table ronde sur les facilités de circulation des cheminots actifs et retraités et leur famille.

Dans l'attente d'une réponse favorable, nous vous mettons en garde contre toutes tentatives d'abaissement des droits des cheminots.

Concernant le « PASS CARMILLON », si sa mise en place n'altère pas de manière effective les droits des cheminots, force est de constater que le système a rigidifié les conditions d'utilisation de ces droits et que de nombreux dysfonctionnements se font jour.

L'ensemble des fédérations vous demande de maintenir les conditions d'utilisation des facilités de circulation à l'identique des pratiques connues à ce jour (ex : réservation groupe,...).

Sur ce projet aussi, vous seriez plus inspiré de procéder à une véritable concertation et une écoute réelle des représentants des cheminots.

Convaincus que vous prendrez enfin la mesure du mécontentement qui grandit sur ce dossier, et dans l'attente d'une réponse favorable, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments respectueux.

CGT
L.RUSSEIL

CFDT
E.CHOLLET

FO
P.FAUCOINEAU

SUD Rail
S.ROUQUETTE

UNSA
D.LAPLUIE

CFE/CGC
G.BLANC

FGAAC
B.DUCHEMIN